

Fusion des secteurs à Rennes:

le directeur veut il la grève ?

Dès décembre 2012, la section CGT a alerté les agents à travers un tract intitulé : « **fusion de secteurs d'assiette rennais: pour la CGT c'est non !** » Quelques extraits :

D'abord les faits : la «*densification urbaine*» est au cœur de la politique immobilière des élus rennais depuis plusieurs années. Par exemple la caserne Mac-Mahon réhabilitée en zone d'habitation entre 2005 et 2010, le quartier Beaugard, celui de la Courrouze, sur Rennes et St Jacques-de-la Lande (dont les travaux ont débuté en 2002 et doivent se terminer en 2020), ou encore les travaux de la ZAC Baud-Chardonnet qui ont commencé et qui prévoient 2.600 logements d'habitation.

D'autres projets sont à l'ordre du jour, tels qu'«Euro- Rennes» autour de la gare, ou l'éco-cité

«Viasilva», autour de la future ligne de métro (qui prévoit à lui seul 40 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040).

Les communes de l'agglomération rennaise suivent ce rythme (ex. de Pacé, Le Rheu, Melesse, Acigné, Chantepie, St Jacques de la Lande, Bruz, etc.), ainsi que les autres communes du département.

Quelques chiffres :

L'augmentation du nombre d'habitants entre 2009 et 2012 est estimée par l'INSEE à +3,4% en Ille-et-Vilaine, dans le même temps l'augmentation nationale n'est que de +1,6 %.

Quant à l'agglomération de Rennes Métropole, elle comptait 405.000 habitants en 2009 avec la 3ème plus forte progression démographique nationale depuis 2000.

Chiffres INSEE	1999	2009	Estimation 2010	Estimation 2012	
Population 35	867.818	977.449	987.465	1.011.165	
Rapport du Directeur	2007	2008	2009	2010	2011
Nbre d'articles IR	505.067	511.147	518.381	522.694	530.411
Nbre d'articles TH	458.893	466.785	475.715	482.848	490.139
Nbre d'articles Foncier bâti	348.336	356.995	365.588	379.782	387.843

CTL du 30 novembre, en fin de séance, quelle ne fut pas notre surprise d'entendre M. Franque annoncer le lancement d'une «*réflexion sur les secteurs d'assiette rennais*» concernant à la fois la répartition géographique des secteurs et leur «*bon dimensionnement*» (terme utilisé par la direction).

M Franque a prétexté un «*meilleur soutien aux agents*» pour justifier cette démarche.

La délégation CGT est immédiatement intervenue :

Comment comprendre qu'une telle annonce soit faite en fin de séance, entre deux questions diverses, alors que chacun sait que le fameux redimensionnement des secteurs envisagé constitue une remise en cause profonde des méthodes de travail actuelles pour les agents ?

Une telle démarche, tant sur le fond et la forme, en dit long sur les intentions de la Direction qui considère donc que les secteurs rennais sont mal dimensionnés.

Nous savons par expérience que là où de telles fusions ont été réalisées, les conditions de travail

des agents ainsi que le service public se sont en réalité dégradés.

Il s'agit pour l'administration d'adapter les services d'assiette aux suppressions d'emplois, actuelles et à venir. Les conséquences sont connues : équipes surdimensionnées, industrialisation des tâches, déssectorisation géographique.

Pour l'administration, la sectorisation est devenue au fil des restructurations une «rigidité». Elle préconise donc de la «souplesse» pour faire reposer sur un nombre d'agents plus important les conséquences des suppressions d'emplois et des sous effectifs permanents.

Or, les agents veulent garder la main sur leur travail et pas « piocher dans le tas histoire de dépoter un maximum ».

Procès d'intentions ?

Il suffit d'interroger les agents qui ont connu ou qui connaissent ces fusions pour le vérifier. Avec des équipes surdimensionnées, les nuisances sonores sont amplifiées (téléphone) et le risque de difficultés relationnelles est accru, en lien avec la «surchauffe permanente» due à la multiplication

des tâches dévolues aux secteurs et à la surcharge de travail. **S'agissant d'un projet local**, la direction est en responsabilité et se doit donc de tenir compte de l'avis des agents.

2013 :

Conformément à ce qui avait été proposé dans notre tract de décembre, nous avons donc pris contact avec les autres Organisations Syndicales du département afin de proposer une pétition unitaire exigeant l'abandon du projet, cette pétition a été très massivement signée dans les SIP de Rennes.

Le 21 janvier, nous avons fait un premier point d'informations aux syndiqués afin d'engager la bataille.

Le 29 janvier, lors de la HMI unitaire organisée sur cette question, les agents ont décidé de porter collectivement les pétitions au directeur qui les a reçus en compagnie de Mme Soudain et M Franque.

L'argumentaire du directeur est faible, il évoque notamment la préfiguration de la LAD (Lecteur Automatisée des Déclarations) alors qu'aucun calendrier national n'est connu et que l'expérimentation dans deux directions l'an dernier a été un véritable fiasco, de l'aveu même de la DG.

M Mariel a également affirmé qu'à ce stade, il ne s'agissait que d'une réflexion. Stupéfaits par cette présentation des choses, des agents lui ont répondu que la réforme, avec son calendrier, avait déjà été présentée dans les services, que des incitations à mutation avaient été faites auprès de contrôleurs et que les agents C n'avaient été nullement consultés. Face à la détermination des agents, le directeur a adressé un message le lendemain aux Organisations Syndicales précisant qu'il mettait sa réflexion «entre parenthèses» jusqu'à début mars.

Le 7 février, à nouveau réunis en HMI unitaire, les 70 agents présents ont répondu au message du directeur, lui demandant que le dialogue soit renoué avec les organisations syndicales, mais de retirer son projet actuel avant de lancer cette réflexion.

Le 12 février, la section CGT faisait un 2ème point d'informations aux syndiqués, estimant que le Directeur prendrait la responsabilité d'un conflit en s'obstinant.

Le 19 février, les 60 agents réunis ont pris connaissance de la réponse du directeur du 18 février et ont adopté la position suivante :

« Nous prenons acte de votre volonté de prendre en compte l'évolution passée et prévisionnelle des populations de la métropole rennaise ainsi que la prise en compte de la spécificité foncière.

Pour autant, vous maintenez la réflexion sur le « bon dimensionnement » des secteurs.

Votre projet de fusionner les secteurs d'assiette de Rennes n'est donc pas retiré. Nous le rappelons depuis le début, ce préalable est inacceptable. Personne n'est dupe : votre but initial de procéder à des fusions de secteurs reste à l'ordre du jour.

D'autre part, vous souhaitez associer les agents et les organisations syndicales à cette restructuration profonde (vous évoquez des « travaux d'ampleur »).

Vous proposez aussi un nouveau calendrier étalé sur plusieurs mois, pouvant s'étendre au delà du 1er septembre 2013 et une première réunion avec les organisations syndicales le 26 mars.

Les 60 agents présents mandatent leurs organisations syndicales pour participer à cette réunion du 26 mars à condition qu'en préalable le projet de fusion des secteurs soit retiré (maintien de 4 secteurs par SIP).

Dans la situation actuelle, vous ne laissez d'autres choix aux agents que de se préparer avec leurs organisations syndicales CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques et FO DGFIP, à déposer un préavis de grève local, à compter du premier jour de la campagne Impôt sur le Revenu.

Le préavis portera sur l'ouverture de négociations sur la base du respect du nombre de 4 secteurs par SIP. »

La section CGT se félicite de la mobilisation de la détermination des agents. Leur volonté de préserver leurs conditions de travail et la qualité du service public fiscal doit leur permettre de faire aboutir leur revendication : le retrait du projet.

C'est le directeur qui porte désormais la responsabilité d'un mouvement de grève.

Si telle devait être l'option du directeur, nous prendrons toutes les dispositions pour préparer la grève qui devra être massive et active.

Tous ensemble nous allons Gagner !